

Bâtiment : un projet pour progresser...

Hervé LARTIGUES est installé depuis 1983 sur la commune de MONTAUT. Cet agriculteur de 49 ans s'est lancé en 1996 dans l'élevage de poules reproductrices en filière chair. Il travaille en système intégré avec un accoureur.

En 2009, le bâtiment de poules est démonté, pour laisser place à un nouveau bâtiment, plus adapté aux attentes de l'agriculteur. Après 2 ans de fonctionnement de son nouveau bâtiment nous l'avons rencontré, il revient sur le cheminement de son projet...

Volonté Paysanne : L'élevage de poules reproductrices en filière de chair est peu répandu dans notre département, comment cet atelier est arrivé sur votre exploitation ?

Hervé LARTIGUES : Quand je me suis installé en 1983 l'exploitation était orientée en bovin viande, tabac et maïs ; en 1988 j'ai monté un atelier de gavage que j'ai souhaité arrêter quelques années après.

Un technicien m'a donc parlé un peu par hasard de la production de poules reproductrices et comme cet

élevage pouvait se mener dans le bâtiment de gavage type tunnel qui était déjà présent sur l'exploitation, les investissements étaient plus limités et donc en 1996 le bâtiment a été transformé et le nouvel atelier démarré.

VP : C'est ce bâtiment tunnel qui a été démonté pour faire place en 2009 au nouveau bâtiment type Louisiane, pourquoi ce choix ?

H. LARTIGUES : Le bâtiment tunnel m'a permis de démarrer la production de poules reproductrices, mais j'ai tout de même été obligé de le faire évoluer jusqu'en 2001. En effet, au début le bâtiment de 300 m² ne me permettait d'élever que 2 000 poules pour 4 h de travail quotidien, à l'époque les nids étaient en bois et le ramassage devait se faire manuellement, puis petit à petit j'ai agrandi et modernisé le bâtiment, en 2001 il faisait 800 m² (6 000 poules) les nids étaient automatiques et le temps de travail était ramené à 3 heures par jour.

Je souhaitais maintenir cet atelier sur l'exploitation mais je voyais bien



Hervé Lartigues

que la marge de progrès à réaliser était importante. Il fallait réduire la pénibilité au travail, améliorer la productivité, baisser les charges par le biais d'économies d'énergie et écarter les problèmes sanitaires potentiels.

VP : Comment a mûrie votre réflexion ?

H. LARTIGUES : L'accoureur avec qui je travaille m'a indiqué de nombreuses installations récentes à visiter. Les techniciens me conseillaient de partir sur un bâtiment de 1300 m², un bâtiment qui pourrait accueillir 10 000 poules, or cette configuration ne me permettait pas de réaliser le bâtiment sur l'emplacement de l'ancien. L'espace était insuffisant, il aurait fallu changer complètement le site d'élevage, réaliser un nouveau terrassement, investir dans du nouveau matériel...

Je voulais améliorer mon atelier, et pas forcément le développer alors après avoir étudié sur un plan économique le projet, je me suis aperçu qu'un bâtiment de 1 000 m² au même emplacement (économie de terrassement), et qui me permettait de réutiliser du matériel que j'avais déjà (nids, ventilation, chaîne d'alimentation, abreuvoirs, caillebotis, silo...) induisait une même rémunération du travail qu'un bâtiment plus grand sur un autre site. C'était donc tout réfléchi...

J'ai donc immédiatement fait appel au service bâtiment de la Chambre d'Agriculture pour l'élaboration de mon permis de construire et de l'ensemble des démarches administratives nécessaires afin de réaliser mon projet dans les meilleurs délais.

VP : Avez vous rencontré des difficultés dans l'élaboration de votre projet ?

H. LARTIGUES : Il faut dire que comme mon élevage est une Installation Classée, je devais respecter un ensemble de mesures réglementaires destinées à éviter toutes nuisances éventuelles.

La Chambre d'Agriculture s'est donc occupée de monter mon dossier, toutes les nuisances potentielles ont été abordées ainsi que les propositions pour pallier à ces nuisances ;

voilà pourquoi mon projet comportait diverses plantations de haies ainsi que le renforcement d'une butte à proximité du bâtiment, afin d'atténuer à la fois l'impact visuel du bâtiment mais aussi l'impact sonore, heureusement sur le site les vents dominants ne portent pas vers des zones habitées...

Au niveau olfactif, ce type d'élevage est rarement problématique car il se mène sur copeaux en litière sèche.

VP : Le bâtiment est opérationnel depuis 2009, répond t-il aux objectifs d'amélioration que vous visiez ?

H. LARTIGUES : Sans aucun doute... Tout d'abord sur un plan sanitaire le nettoyage des parois en panneaux sandwichs est beaucoup plus facile que sur les parois de l'ancien bâtiment ce qui permet de s'assurer

en système automatisé ont aussi contribué à l'amélioration globale de la productivité, comme ils ont contribué à la réduction de la pénibilité de notre travail ; la poussière est moins présente les changements de températures atténués, le bruit étouffé par une paroi isolée au poste de ramassage des oeufs.

On peut aussi noter une baisse de charges sur le poste énergie de 20 %.

Pour le même temps de travail quotidien qu'auparavant, nous produisons plus, mieux et dans de meilleures conditions ...

VP : Pourriez vous nous donner un ordre d'idée de votre investissement global sur ce projet ?

H. LARTIGUES : 135 000 euros HT pour le projet global. En récupérant une grande partie du matériel intérieur ainsi qu'en économisant sur le terrassement réalisé déjà en gran-



Une butte a été renforcée au Nord du bâtiment afin d'atténuer les sons engendrés par l'élevage.



L'insertion paysagère passe par la mise en place de haies et de bosquets autour du bâtiment.



Pondoirs contiguës aux caillebotis

un vide sanitaire de 2 mois efficace entre 2 bandes de 10 mois chacune. De plus la productivité s'est nettement améliorée, en effet, le bâtiment étant plus lumineux, les poules qui ont besoin d'obscurité pour pondre, se dirigent beaucoup plus spontanément vers les nids, et ainsi les pontes à même le sol sont évitées, l'isolation du bâtiment ainsi que la maîtrise de l'ambiance générale par le biais d'une ventilation mécanique (8 ventilateurs) et de volets latéraux, le tout

de partie pour le bâtiment précédent, j'ai à peu près économisé 90 €/m².

J'ai pu bénéficier du PMBE et du PPE pour une valeur de 37 000 € et d'une aide annuelle de l'accoureur d'un montant de 2 750 €/an pendant 12 ans.

VP : Et si c'était à refaire ?...

H. LARTIGUES : Si c'était à refaire je ne changerais rien, et j'aurais essayé d'améliorer les conditions de travail plus tôt...

Vous avez un projet bâtiment, les conseillers de la Chambre d'Agriculture du Gers peuvent vous accompagner :

- dans la prise de décision en matière d'aménagement de bâtiments neufs ou existants,
- dans la réalisation de tout ou partie des éléments nécessaires au dépôt du permis de construire,
- dans le montage des dossiers de demande de subvention PMBE, PPE.

Pour tout renseignement :
Chambre d'Agriculture du Gers, Service Bâtiments,
Olivia DAUJAN, François MOULIE,
Tél. 05.62.61.77.13 ou ca32@gers.chambagri.fr

